





## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## L'UIMM et l'Apec s'engagent pour l'emploi dans la métallurgie à travers la signature d'une convention cadre



A gauche : Gilles Gateau, directeur général de l'Apec - A droite : Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) viennent de signer une première convention cadre, alors que les entreprises de la Métallurgie auront besoin de recruter 115 000 personnes par an d'ici 2025 pour accompagner leur développement et faire face aux différents défis à relever. En particulier, la part des ingénieurs et cadres techniques passera de 14% des emplois en 2010 à 20% en 2025, soit environ 20 à 25 000 besoins de recrutement chaque année dans la branche.

L'ambition partagée de ce partenariat de 2022 à 2025 est de favoriser l'adéquation entre les besoins des entreprises de la Métallurgie et les compétences des cadres et jeunes diplômés, par la mise en place de plans d'action de coopération.

L'UIMM et l'Apec souhaitent ainsi construire et déployer dans les régions et les territoires, leur partenariat autour de deux grands objectifs :

- 1. Favoriser l'insertion professionnelle des cadres et jeunes diplômés dans la Métallurgie,
- 2. Accompagner les employeurs de la métallurgie dans leurs recrutements, notamment les TPE-PME, et les cadres salariés des entreprises adhérentes de l'UIMM dans l'évolution de leur parcours professionnel.

Pour atteindre ces deux objectifs, quatre principes structurent cette convention cadre:

- Renforcer la communication auprès des cadres et jeunes diplômés sur les opportunités d'emploi et l'attractivité des métiers de la métallurgie, les filières de formation et le marché de l'emploi dans l'industrie.
- 2. Approfondir la connaissance du marché du travail de la branche de la métallurgie par un partage d'études entre l'UIMM et l'Apec.
- 3. Améliorer la connaissance et la mobilisation des offres de services de l'Apec et de l'UIMM auprès de leurs publics (cadres, jeunes diplômés et entreprises),
- 4. **Favoriser l'innovation** pour améliorer en continu les réponses aux besoins des cadres, des jeunes diplômés et des entreprises.

« Je me réjouis de la signature de cette convention cadre avec l'Apec qui doit contribuer à répondre au besoin urgent de compétences dans l'industrie française. Il s'agit à la fois d'un enjeu de compétitivité, de souveraineté et d'innovation. Pour avoir en France une industrie forte, nous aurons besoin des meilleurs talents. Je dis à celles et ceux qui veulent inventer le monde de demain que l'industrie a de très belles carrières à leur offrir » déclare Hubert Mongon, Délégué général de l'UIMM.

« Pour soutenir l'industrie dans les territoires, il faut aider les entreprises, et tout particulièrement les TPE-PME, à recruter les compétences dont elles ont besoin. Grâce à ce partenariat, l'Apec agira encore plus fort de concert avec l'UIMM pour analyser les besoins des recruteurs et répondre aux attentes des candidates et candidats -et des jeunes diplômés- en valorisant les opportunités nombreuses et passionnantes qu'offre l'industrie. Sur l'ensemble des territoires, nous devons accélérer les mises en relation pour répondre concrètement aux difficultés de recrutement », renchérit Gilles Gateau, directeur général de l'Apec.

L'UIMM La Fabrique de L'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM La Fabrique de L'Avenir s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM La Fabrique de L'Avenir accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.



@uimm lafabriquedelavenir





L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, conseille les entreprises en leur proposant des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômés.e.s. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP) des cadres. L'Association, et ses 1 000 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, La Réunion). En savoir plus : corporate.apec.fr

Contact presse UIMM: Etienne Dubanchet / 06 62 70 09 43 / etienne.dubanchet@plead.fr

Contact presse Apec: Mendrika Lozat / 06 74 94 76 24 / mendrika.lozat@apec.fr